



L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

JEUDI 12 AOÛT 2021 60^e ANNÉE N° 19458

300 FCFA

www.essor.ml

**COMMUNIQUÉ
DU CONSEIL
DES MINISTRES**

Lire en page 3

Travaux de réhabilitation des salles de classe LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE VISITE LES CHANTIERS



Lire en page 4

La pisciculture en Bac hors sol
**UNE PRODUCTION INTENSIVE
DE POISSON EST POSSIBLE**



Lire en page 5

Attaque terroriste à Ouatagouna
**LE GOUVERNEUR
DE LA RÉGION DE GAO EXPRIME
LA COMPASSION DE LA NATION**



Lire en page 3

Coupe ORTM
**LES ÉQUIPES COMMUNALES
DANS LE STARTING-BLOCK**



Lire en page 8

COMMUNIQUE

MINISTÈRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISMEREPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

OFFICE MALIEN DE L'HABITAT

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA CESSIION DES 1 200 LOGEMENTS

Dans le cadre de la cession des 1200 logements, initiée depuis 2018, la Direction Générale de l'Office Malien de l'Habitat (OMH), a le plaisir d'informer de l'assouplissement des conditions de cession desdits logements, en permettant désormais aux personnes intéressées de souscrire à un contrat de location-vente pour une période de 15 ans au plus, avec un loyer mensuel minimum, suite au règlement d'un apport initial d'au moins 15% ainsi que de frais accessoires.

En effet, compte tenu du faible résultat enregistré depuis 2018 par les ventes au comptant, et de la nécessité d'accélérer la cession des logements concernés dont les produits de la vente contribueront à assainir la situation financière de l'OMH, il a été jugé opportun de proposer cette nouvelle formule. Elle permettra, à travers les assouplissements accordés, de faciliter l'accession à la propriété pour certains de nos compatriotes qui éprouvent des difficultés d'atteindre cet objectif à travers les conditions du marché.

Pour faciliter cette opération de cession, destinée aux maliens résidents sur le territoire national et ceux établis à l'étranger, onze mandataires ont été retenus à la suite de deux avis de manifestation d'intérêt lancés par l'OMH, respectivement en 2018 et 2019. Les personnes intéressées peuvent déposer auprès de ces mandataires leur demande, constituée conformément aux conditions de vente annexées au présent communiqué.

La Direction de l'OMH saisit l'opportunité pour rassurer de l'engagement du Gouvernement à travers le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, à promouvoir l'accession des citoyens aux logements décentes et précise que cette opération, initiée en 2018, vise à pérenniser les programmes de logements sociaux, en permettant de collecter à une brève échéance, des ressources destinées à honorer les engagements financiers de l'office.

Pièces jointes :

- Conditions de cession des 1200 logements ;
- Liste des mandataires.

Bamako, le
Le Directeur Général

Sékou DEMBA

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement
du Territoire et de la PopulationRépublique du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

Office Malien de l'Habitat

CONDITIONS DE CESSIION DES 1200 LOGEMENTS ECONOMIQUES

PIECES A FOURNIR

CESSIION AU COMPTANT

Photocopie du document d'identité (Carte NINA ou Carte d'Identité ou Passeport).

CESSIION AVEC PAIEMENT DIFFÉRÉ (15 ans au maximum) :

SALARIE

- Photocopie du document d'identité (carte Nina ou carte d'identité ou passeport) ;
- Certificat de nationalité malienne ;
- Certificat de résidence ;
- Engagement irrévocable de l'employeur à virer au profit de l'OMH le montant du loyer sur le compte bancaire indiqué ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Trois (03) derniers bulletins de salaire ;

Attestation de Cession Volontaire pour l'acquéreur dont le tiers (1/3) du salaire ne couvre pas la mensualité du logement choisi
Attestation bancaire justifiant la disponibilité de l'avance et des primes d'assurance.

NON SALARIE

- Photocopie du document d'identité (carte Nina ou carte d'identité ou passeport) ;
- Certificat de nationalité malienne ;
- Certificat de résidence ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Attestation bancaire justifiant la disponibilité de l'avance et des primes d'assurance

MALIEN DE L'EXTERIEUR

- Photocopie du document d'identité (Carte d'identité consulaire) ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Attestation bancaire justifiant la disponibilité de l'avance et des primes d'assurance

F4		F5	
PRIX	31 500 000 CFA	PRIX	45 000 000 CFA
SITE	N'TABACORO	SITE	SAMAYA
AVANCE : 15% au minimum	4 725 000 CFA	AVANCE : 15% au minimum	6 750 000 CFA
1ère ANNUITE FGHM (Assurance décès = 8 000 FCFA/mois x 12)	96 000 CFA	1ère ANNUITE FGHM (Assurance décès = 10 000 FCFA/mois x 12)	120 000 CFA
PRIME FGHM		PRIME FGHM	
INSOLVABILITE (2% flat du reliquat du prix du logement après déduction du montant de l'avance payée)	535 000 CFA	INSOLVABILITE (2% flat du reliquat du prix du logement après déduction du montant de l'avance payée)	765 000 CFA
TOTAL MINIMUM DU DEPOT	5 356 000 CFA	TOTAL MINIMUM DU DEPOT	7 635 000 CFA
DUREE MAX DE REMBOURSEMENT	15 ANS	DUREE MAX DE REMBOURSEMENT	15 ANS
MENSUALITE	148 750 CFA	MENSUALITE	212 500 CFA
MENSUALITE y compris frais FGHM et Banques	158 750 CFA	MENSUALITE y compris frais FGHM et Banques	224 500 CFA

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
DES DOMAINES, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATIONREPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT - UNE FOI

OFFICE MALIEN DE L'HABITAT

CESSIION DIRECTE DES 1200 LOGEMENTS ECONOMIQUES

LISTE DES MANDATAIRES.

N° Ordre	MANDATAIRES	CONTACTS
1	TRAORE DIARRA IMMOBILIERE (TDI)	77050505
2	SIFMA	20238134
3	AFRICA INVEST SA	52452533/92353525
4	C.I.T.I	74461319/99080111
5	JUMEAU IMMOBILIERE	76326969
6	BDK	79289705
7	IMS	76425075
8	IML SARL	20295651/76456722
9	REOTRA	66758100
10	C-IMMO	73737484
11	AIC	91191919

